

# MAIRIE DE BEAULIEU-SUR-DORDOGNE (Corrèze)

Séance du Conseil Municipal du 18 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le 18 février, le Conseil Municipal de Beaulieu-sur-Dordogne, convoqué le 11 février au regard de la situation sanitaire et de la nécessité de locaux adaptés, s'est réuni à la salle polyvalente Sévigné, sous la présidence de Dominique CAYRE, maire,

**Etaient présents :** Dominique CAYRE, Ghislaine DUBOST, Gabriel BARRADE, Yolande BELGACEM, Jean Pierre LARIBE, Marie Gentil GOURAUD, Philippe ARNAUD, Rose-Marie CAVARROT, Jean MAGE, Guy SCHMITTZEHE, Brigitte LEGROS, Sophie RIOL, Patrick POUJADE, Saverio TRIPODI.

**Procuration :** Nadine CHASTAING donne procuration à Jean MAGE,  
Laura CRINON donne procuration à Dominique CAYRE,  
Mathieu ROUGERY donne procuration à Gabriel BARRADE,  
Jean-Paul GAUTHE donne procuration à Sophie RIOL,  
Sabrina CAREME donne procuration à Philippe ARNAUD.

**Absents excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Rose-Marie CAVARROT

## **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 janvier 2021**

Aucune observation n'étant formulée le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## **Communication des décisions du maire :**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 donnant délégation au maire pour prendre toute décision pour passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférents,

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les décisions qu'il a prises par délégation du conseil municipal :

### **Sinistre sentier de découverte - éboulement talus :**

Vu la proposition de remboursement de la société ALLIANZ IARD suite au sinistre subi par la commune en date du 26 janvier 2020 : éboulement d'un talus sur le sentier de découverte aux abords du lotissement « Les Estruels »,

Il est décidé d'accepter la proposition de règlement émis par l'assurance ALLIANZ IARD d'un montant de 8 136.00 €.

---

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu d'apporter une modification à l'ordre du jour concernant la demande de subvention pour le système de vidéo protection : la subvention sera demandée au titre du FIPD (Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance) et non au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

## DELIBERATIONS

### Participation aux frais de fonctionnement pour l'école d'Argentat

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande émise par la commune d'Argentat sur Dordogne concernant la participation aux frais de scolarisation pour un enfant domicilié à Beaulieu sur Dordogne, scolarisé à l'école élémentaire en classe ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire. Monsieur le Maire précise que l'école primaire de Beaulieu-sur-Dordogne ne bénéficie pas de classes spécialisées de ce type.

Le montant de la contribution aux frais de scolarité s'élève à la somme de 566.66 € pour l'année 2021, contribution déterminée par délibération du 24 novembre 2020 de la commune d'Argentat sur Dordogne et étant entendu que la liste des enfants fréquentant les écoles publiques d'Argentat est arrêtée au 31 décembre 2020.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter le décompte présenté pour un montant de 566.66 €
- que cette dépense sera inscrite à l'article 6558 (Autre contribution obligatoire) au budget primitif 2021
- de donner tout pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la fiche de participation

**Vote**            **pour : 19 (14+5 procurations)**            **contre :**            **abstention :**

### Demande de subvention DSIL (Part exceptionnelle – accompagnement de la relance dans les territoires) – Conseil Départemental : travaux de réhabilitation de la mairie – modification du système de chauffage, nouveau plan de financement :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 4 novembre 2020, le conseil municipal avait donné son accord pour engager l'opération de modification du système de chauffage de la mairie : remplacement de la chaudière fioul par une chaufferie bois et l'avait chargé de mener à bien toutes les procédures en rapport avec cette opération.

Un plan de financement avait été adopté avec un taux de 40% pour l'aide du Conseil Départemental, or les modalités ont été modifiées depuis, le taux d'aide est à ce jour de 30%.

Il précise également que celui au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) n'est pas modifié.

Il convient donc de délibérer pour adopter le nouveau plan de financement qui serait le suivant :

	Dépenses	Recettes
TOTAL HT	75 000.00	
TOTAL TTC	90 000.00	
<b>DSIL – Plan de relance - 30% transition écologique</b>		22 500.00
<b>Conseil Départemental –</b> Taux 30% - Plan de relance – Transition écologique Plafond d'assiette éligible : 100 000 €		22 500.00
Autofinancement communal		45 000.00
<b>TOTAL</b>		<b>90 000.00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- d'adopter le nouveau plan de financement présenté ci-dessus,
- de charger Monsieur le Maire de solliciter toutes les subventions pouvant être attribuées à cette opération.

**Vote pour : 19 (14 + 5 procurations)                      contre :                      abstention :**

**Demande de subvention DETR – Acquisitions foncières Projet n°1 : Parcelle AK500– SCI des Muriers**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la SCI des Muriers a décidé de mettre en vente une première parcelle d'une superficie de 500 m<sup>2</sup> cadastrée AK 500, sur laquelle est implanté un bâtiment à usage de bureaux, pouvant être réhabilité pour une autre destination.

La SCI des Muriers a interrogé la commune en ce sens, Monsieur le Maire présente la proposition de vente reçue à cet effet, pour un montant de 50 000 €.

Monsieur le Maire explique que cette opération pourrait être éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre des « Acquisitions de patrimoine et acquisitions foncières », frais de notaire inclus. Ces frais sont estimés à 2 200.00 €. Le montant total du projet s'élèverait donc à 52 200.00 €.

Le plan de financement de ce projet serait le suivant :

	Dépenses	Recettes
Prix d'achat	52 200 €	
<b>DETR</b> –Acquisition de patrimoine et acquisition foncière Taux majoré : 45 % - Plafond d'assiette éligible : 100 000 €		23 490 €
Autofinancement communal		28 710 €
<b>TOTAL</b>		<b>52 200 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter le plan de financement présenté ci-dessus,
- De charger Monsieur le Maire de solliciter les subventions pouvant être attribuées à cette opération,
- De procéder à l'achat de ces biens
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire,

**Vote pour : 19 (14 + 5 procurations)                      contre :                      abstention :**

## **Demande de subvention DETR – Acquisitions foncières Projet n°2 : Parcelle AK 633 – SCI des Muriers**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la SCI des Muriers a décidé de mettre en vente une deuxième parcelle d'une superficie de 4 747 m<sup>2</sup> cadastrée AK 633, sur laquelle sont implantés plusieurs bâtiments à usage de stockage.

La SCI des Muriers a interrogé la commune en ce sens, Monsieur le Maire présente la proposition de vente reçue à cet effet, pour un montant de 93 000 €.

Monsieur le Maire précise que cette parcelle jouxte celles déjà acquises par la commune en 2018 et constitue ainsi une unité foncière non négligeable pour des futurs projets d'aménagement visant à la revitalisation du centre bourg et avec une possibilité de s'inscrire dans le programme « Petites villes de demain »,

Il explique que cette opération pourrait être éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre des « Acquisitions de patrimoine et acquisitions foncières », frais de notaire inclus. Ces frais sont estimés à 2 700.00 €. Le montant total du projet s'élèverait donc à 95 700 €.

Le plan de financement de ce projet serait le suivant :

	Dépenses	Recettes
Prix d'achat	95 700 €	
<b>DETR</b> –Acquisition de patrimoine et acquisition foncière Taux majoré : 45 % - Plafond d'assiette éligible : 100 000 €		43 065 €
Autofinancement communal		52 635 €
<b>TOTAL</b>		<b>95 700 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter le plan de financement présenté ci-dessus,
- De charger Monsieur le Maire de solliciter les subventions pouvant être attribuées à cette opération,
- De procéder à l'achat de ces biens,
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire,

**Vote pour : 19 (14 + 5 procurations)                      contre :                      abstention :**

## **Demande de subvention DETR – Aménagement de bourg rue Emile Monbrial – 2<sup>ème</sup> tranche**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 20 février 2020, le Conseil Municipal avait décidé d'engager l'opération d'aménagement de bourg de la rue Emile Monbrial et de solliciter une subvention au titre de la première tranche. Une subvention de 45 000 € a été obtenue au titre de la DETR 2020 pour la première tranche (arrêté du 11 mai 2020).

Il convient donc de solliciter une subvention pour la deuxième tranche de travaux selon, le plan de financement ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
TOTAL HT	172 106.64 €	
TOTAL TTC	206 527.97 €	
<b>1<sup>ère</sup> tranche : 2020</b> DETR – Aménagement de bourg – Travaux d'aménagement de bourg Arrêté du 11 mai 2020		45 000.00 €
<b>2<sup>ème</sup> tranche : 2021</b> DETR – Aménagement de bourg – Travaux d'aménagement de bourg <u>Année 2021</u> Taux majoré : 45 % - Plafond d'assiette éligible : 150 000 €. Base de calcul : 72 106.64 € - Tranche financière 2		32 447.99 €
Autofinancement communal		129 079.98 €
TOTAL		206 527.97 €

Pour information, Monsieur le Maire rappelle que cette opération permettra de bénéficier du FCTVA pour un montant estimé à 33 878.85 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'adopter le plan de financement présenté ci-dessus,
- De charger Monsieur le Maire de solliciter les subventions pour la tranche n°2, pouvant être attribuées à cette opération,
- De décider de réaliser ces travaux,
- D'autoriser et de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien la réalisation de ce projet

**Vote pour : 19 (14 + 5 procurations)                      contre :                      abstention :**

### **Système de vidéo-protection - Demande de subvention FIPD, programme 2021**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'installation d'un système de vidéo protection dans le centre bourg a permis de réduire notablement la délinquance et les dégradations urbaines.

Au vu de ces retombées positives, il propose donc de procéder à l'extension du système de vidéo-protection avec l'installation de nouvelles caméras sur les secteurs suivants : mairie, stade, avenues Lobbé et Léopold Marcou, les abords de l'Abbatiale, la Place du Champ de Mars, la RD940 vers Argentat, et la rue de la Chapelle.

Il présente le devis et précise que cette opération est éligible au titre du FIPD (Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance), le plan de financement serait ainsi le suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Coût HT	44 377.00 €	
Coût TTC	53 252.40 €	
Subvention FIPD - 50% du coût HT		22 188.50 €
Autofinancement commune		31 063.90 €
Total financement		53 252.40 €

Pour information, Monsieur le Maire rappelle que cette opération permettra de bénéficier du FCTVA pour un montant estimé de : 8 735 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet de mise en place d'un système complémentaire de vidéo protection, tel qu'exposé ci-dessus,
- de charger Monsieur le Maire de solliciter les subventions pouvant être attribuées à ce projet,
- de mandater Monsieur le Maire afin de réaliser toute démarche nécessaire à la réalisation de ce projet et pour signer l'ensemble des documents afférents,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération.

**Vote pour : 19 (14 + 5 procurations)                      contre :                      abstention :**

### **Demande de subvention DETR – Dispositif Ecoles Numériques**

Monsieur le Maire fait part de la nécessité d'équiper la direction de l'école d'un ordinateur portable dédié à cette même direction.

Il précise que cet équipement peut être subventionné dans le cadre du programme « Ecoles numériques 19 » au titre de la DETR 2021, il propose donc de solliciter une subvention dans ce cadre-là (cf courrier de la direction des services départementaux de l'Education Nationale de la Corrèze en date du 1<sup>er</sup> février 2021).

Un devis a été demandé à la société Technique Média, il s'élève à 790,00 € HT soit 948.00 € TTC.

Monsieur le Maire propose pour cette acquisition, le plan de financement suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Coût HT	790.00 €	
Coût TTC	948.00 €	
Subvention DETR - 50% du coût HT		395.00 €
Autofinancement commune		553.00 €
Total financement		948.00€

Pour information, Monsieur le Maire rappelle que cette opération permettra de bénéficier du FCTVA pour un montant estimé de : 155 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter le plan de financement présenté ci-dessus,
- de charger le Maire de solliciter les subventions pouvant être attribuées à cette opération,
- de procéder à l'acquisition de ce matériel,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération.

**Vote pour : 19 (14 + 5 procurations)                      contre :                      abstention :**

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- **Petites villes de demain :** Beaulieu-Sur-Dordogne, Beynat et Meyssac vont bénéficier du programme « petites villes de demain » à la suite du dossier présenté par la communauté de communes Midi Corrèzien. Ce programme traduit la volonté de l'Etat d'aider les élus locaux à concevoir un projet de redynamisation pour les petites villes et leur territoire environnant et à le piloter sur la durée du mandat. Une discussion s'engage sur les opérations qui pourraient être inscrites dans ce futur projet de territoire. Monsieur le maire précise qu'un urbaniste pourra être recruté pour accompagner la collectivité lors de l'élaboration et la mise en œuvre du projet de territoire que nous aurons à élaborer ensemble.
- **Nouvelle caserne de pompiers :** Le permis de construire pour **la nouvelle caserne de pompiers**, qui sera située Rue Léopold Marcou, a été déposé le 11 février par la Communauté de communes Midi Corrèzien, maître d'œuvre pour cette opération.
- **Gabare :** Tous les deux ans la gabare communale fait l'objet d'une révision complète. Monsieur Frédéric Tiertant, charpentier de marine spécialisé, vient de terminer les travaux d'entretien. « Adèle et Clarisse » va bientôt naviguer à nouveau sur la Dordogne.
- **Programmation travaux - bâtiments classés ou inscrits de la commune :** Une réunion a eu lieu le 15 décembre 2020 avec Mme Favergeon Conservatrice des Antiquités et Objets d'Art de la Corrèze, M Carcy Technicien D.R.A.C. (Direction Régionale des Affaires Culturelles), Mme Laty Conservatrice monuments historiques (D.R.A.C.). En conclusion de cette réunion, des objectifs ont été fixés avec les participants. Il était prévu de lancer une consultation pour réaliser une étude d'évaluation sur l'état sanitaire des bâtiments classés de la commune (abbatiale, chapelle des Pénitents, église de Brivezac, Bessol...) afin d'établir une priorisation en fonction de l'urgence des travaux. Le 18 janvier, le technicien de la Drac accompagné de la conservatrice devait venir à Brivezac pour visiter l'église mais cette rencontre a été annulée. Et à ce jour nous n'avons pas reçu les informations qui nous permettraient de lancer ce projet.
- **Eco lotissement - Construction de logements sociaux :**  
L'escalier prévu dans l'aménagement de l'éco lotissement de la Michoune Basse va être construit au mois de mars, le géomètre interviendra ensuite pour délimiter les parcelles. Le projet de constructions de logements par l'organisme social « Polygone » n'a pas débuté.  
Monsieur le maire rappelle que la Société Polygone travaille actuellement sur la création de logements sociaux dans une partie des anciens bâtiments de la Miséricorde. Ces logements accueilleront les jeunes autistes dans le cadre du projet d'insertion par le travail au sein de l'entreprise Andros.

- **Adhésion de la commune à l'association « sites et cités remarquables de France »** : Cette association regroupe les villes et ensembles de communes porteurs d'un secteur protégé (les anciennes « Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine » devenues aujourd'hui "Sites patrimoniaux remarquables") ainsi que les villes et pays signataires de la convention "Ville et Pays d'art et d'histoire". Cette association propose des formations, elle permet une mise en réseau et favorise des échanges d'expérience qui intéressent particulièrement notre commune. La commune historique de Beaulieu comporte un « site patrimonial remarquable ». Et nous nous engageons actuellement avec le Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) Vallée de la Dordogne Corrézienne dans une démarche qui pourrait aboutir à une candidature pour intégrer le réseau « Villes et Pays d'art et d'histoire ».
- La commune a reçu une information concernant la publication d'un ouvrage qui compile un travail important de recherche effectué par Monsieur André LORTAL qui a pour titre « **Bacs et Passeurs – La Dordogne en terre corrézienne avant les ponts – Histoire du Xème au XXème siècle** ». Deux ouvrages ont été achetés et sont consultables en mairie.
- **Rubans du patrimoine 2021** : Un dossier de candidature retraçant les six années de travaux de restauration du chevet de l'abbatiale a été établi dans le cadre du **concours des rubans du patrimoine 2021**. Ce concours récompense les communes qui ont conduit des opérations de réhabilitation d'ouvrages communaux anciens contribuant ainsi à embellir et améliorer le cadre de vie de leurs villes ou villages. Le résultat du concours ne sera pas connu avant plusieurs mois.
- **Crise sanitaire covid19** : Monsieur le maire communique les informations concernant le cluster qui touche actuellement l'Ehpad de Beaulieu. Une trentaine de résidents et plus d'une quinzaine de personnels ont été déclarés positifs. Monsieur le maire indique que les dispositions ont été prises pour organiser dans l'avenir un centre de vaccination à Beaulieu, en coordination avec les médecins du secteur en exercice et avec deux médecins retraités qui proposent leur collaboration.
- **Déploiement de la fibre** : Des questions sont posées sur l'avancement des travaux et sur les modalités de déploiement de la fibre et de l'adressage :  
Le déploiement de la fibre optique en Corrèze est un engagement prioritaire du Conseil Départemental. Ce réseau public est financé par la Communauté de Communes du Midi Corrèzien, le Département de la Corrèze, la Région Nouvelle Aquitaine, l'Etat et l'Europe. La fibre est déployée par « plaque » à partir de laquelle est desservi un secteur. Une première « plaque » vient d'être livrée, elle concerne le secteur de Beaulieu Sud (place Marbot, Estresse, La Milliague, route des Compagnons, vers Astailac, Liourdres, Sioniac...).  
D'autres « plaques » sont en cours d'installation. Tous les secteurs doivent être terminés en juin. Les informations concernant l'éligibilité et les modalités d'installation sont consultables sur le site [www.nathd.fr](http://www.nathd.fr) (Nouvelle Aquitaine Très Haut Débit).
- **Adressage** : En dehors de l'agglomération, les panneaux avec les noms de rues, sont tous installés. Les habitants vont recevoir dans les prochains jours, l'attestation avec leur nouvelle adresse et leur plaque de numéro.
- Les conseillers municipaux seront appelés à tenir les bureaux de vote à l'occasion des élections départementales et régionales qui sont fixés les 13 et 20 juin 2021.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 30.